



*Pédagogie coopérative*

## Association départementale OCCE du Gard

33, rue de Sauve 30900 NIMES

Tel : 04 66 84 92 32 - Courriel : ad30@occe.coop

### BANQUE POPULAIRE DU SUD

- Demande d'ouverture de Compte
- Transferts de Pouvoirs

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 11 septembre 2018 à 18h, le conseil d'administration de l'association départementale « Office Central de la Coopération à l'école du Gard », s'est réuni au siège située 33 rue de Sauve à Nîmes sous la vice-présidence de Madame Nicole ALLEMAND.

Présents : Jean-Louis DAUMAS, Mireille JAUVERT, Marie-Luce HENRIOT, Evelyne LATASSE, Véronique BLACHE, Cathy COSTE, Muriel CHAUVET, Claudine BERTRAND, Nicole ALLEMAND, Stéphanie ROY.

La vice-présidente constate que sur les 13 membres du Conseil d'Administration, 10 sont présents et 3 excusés et qu'en conséquence celui-ci peut délibérer convenablement.

Nom de l'école:.....

Adresse postale :.....

Adresse e-mail :.....N° de téléphone :.....

### Demande d'Ouverture de Compte

Nom et adresse de l'agence Banque Populaire choisie:

.....

Dans le cadre de la gestion courante de ce compte, nous demandons (cocher les mentions choisies) :

- Un accès internet gratuit solde et 5 dernières opérations (inclus chéquier retiré en agence et carte de dépôt)
- Un accès internet consultation virements internes 4€ par mois (virements externes 0.26€)
- Une carte de paiement visa 35€ par an

Nom du Porteur : .....

Le Conseil d'administration de l'Association Départementale délègue les pouvoirs ci-dessous au mandataire :

.....et signataire.....

### Transferts de Pouvoirs

Compte n° .....(Si demande de transfert)

Le Conseil d'administration de l'Association Départementale révoque les pouvoirs accordés à M..... et/ou M.....

Et délègue les pouvoirs à M..... et/ou M.....

Au sein de la coopérative existant dans l'établissement le mandataire et le signataire (sous réserve de non interdiction bancaire) sont autorisés à :

1. Encaisser toutes les recettes et régler toutes les dépenses relatives au fonctionnement de la Coopérative
2. Faire tout emploi de fonds : achats, ventes, percevoir toutes indemnités, subventions ou mandats.
3. Faire tous versements et retraits sur le compte ouvert au nom de :

OCCE Coop scolaire .....

Le titulaire du compte est l'OCCE du Gard représenté par le mandataire de l'Association départementale, le compte étant domicilié à l'école.

Les mandataires, signataires des chèques et ordres de débit, sont les mandataires désignés ci-dessus.

La présente délégation est accordée à titre permanent et n'aura pas à être renouvelée chaque année. En aucun cas, elle ne pourra être transmise à une tierce personne. Elle ne prendra fin que sur délibération du Conseil d'Administration Départemental. Cette décision a été prise à l'unanimité.

Signature du mandataire de la coopérative scolaire:

Le Trésorier Mr Daumas Jean-Louis